

Le Mans, le 17 mars 2021

Mobilités

La Région des Pays de la Loire et SNCF engagés pour développer le ferroviaire au service du territoire



Ce mercredi 17 mars, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, accueillait au Mans, Jean-Pierre Farandou, président directeur général du groupe SNCF, pour échanger et travailler sur les enjeux communs au développement du service de transport ferroviaire sur le territoire.

« Développer le réflexe TER en Pays de la Loire pour faciliter la mobilité des habitants est l'ambition majeure qui guide l'action de notre collectivité sur le transport ferroviaire. Pour cela nous misons à la fois sur une augmentation continue de l'offre avec un service de qualité, et une accessibilité toujours plus forte des infrastructures. » rappelle Christelle Morançais.

« Notre feuille de route partagée avec la Région Pays de la Loire pour le territoire ligérien est claire : développer les mobilités durables grâce au train. Cette ambition commune se concrétisera notamment grâce aux 6 000 femmes et hommes du Groupe SNCF mobilisés en Pays de la Loire. » ajoute Jean-Pierre Farandou.

Pour une augmentation de l'offre de transports du réseau Aléop en TER

A la fin de l'année 2020, la Région a conclu un protocole d'accord avec SNCF dans le cadre de sa convention actuelle pour le financement du réseau ferroviaire et dans la perspective de l'ouverture à la concurrence. Le protocole renforce le développement des dessertes avec l'engagement d'une augmentation de près de 11% des trains circulés d'ici 2023, dont +5% dès cette année 2021. Des trains supplémentaires ont été mis en place dès décembre dernier sur plusieurs axes, dont Nantes-Angers qui bénéficie de +4 allers/retours supplémentaires de bout en bout avec arrêts à Ancenis auxquels s'ajoutent 4,5 allers/retours sur le trajet Nantes-Ancenis. Un trajet Angers-le Mans a été créé avec les arrêts intermédiaires de Sablé-sur-Sarthe et La Suze. Et dès la fin du mois de mars l'offre sera renforcée sur la ligne Nantes – Clisson – Cholet qui passera de 5 à 9 allers/retours / jour grâce à la modernisation des infrastructures ferroviaires pour laquelle la Région est intervenue à plus de 70%.

Cette augmentation des dessertes s'inscrit dans la continuité du développement de l'offre engagé par la Région dès la mise en place du cadencement en 2017, et complété par le développement d'une tarification attractive pour tous les voyageurs. La nouvelle gamme tarifaire appliquée en 2018 avec notamment la création de tarifs spécifiques pour les jeunes et de nouvelles offres pour les voyageurs occasionnels a rencontré un vrai succès avec une augmentation de 60% des trajets occasionnels tous publics dès la première année.

Pour un réseau modernisé aux performances améliorées

Parce que l'amélioration des performances du réseau est une nécessité pour maintenir son attractivité, la Région investit sur les opérations de modernisation des infrastructures que ce soit sur les lignes ou sur les gares.

- En matière de gare, la Région a apporté près de 39 M€ pour la gare de Nantes et ses abords, dont près de 35 M€ sur le cœur de la nouvelle gare, inauguré en novembre dernier.
- Une participation de près de 30 M€ aux travaux de modernisation de la ligne Nantes – Bordeaux (sur la section La Roche-sur-Yon – La Rochelle) dont les travaux s'achèvent en juillet prochain.
- Près de 36 M€ soit 70% environ des travaux pour la ligne Clisson – Cholet, qui sera rouverte le 29 mars prochain avec une desserte en train presque doublée.
- 6,4 M€ en faveur des travaux de la ligne entre Châteaubriant et Retiers (Rennes).
- 39,5 M€ pour le contournement ferroviaire de la raffinerie de Donges.

Par ailleurs la Région est très attachée à la pérennité des lignes ferroviaires qui maillent le territoire. Elles jouent en effet un rôle primordial en faveur de l'aménagement, l'équité et l'attractivité des territoires, notamment pour les zones rurales. **La Région s'est donc engagée avec l'Etat dans l'élaboration d'un protocole d'accord sur l'avenir des lignes de desserte fine du territoire (LDFT).** Pour sauver ces lignes qui supportent généralement moins de trafic que le réseau ferroviaire structurant une démarche a été engagée pour déterminer à compter de 2023, **les responsabilités entre l'Etat (via SNCF Réseau) et la Région quant au financement des travaux permettant de les régénérer voire de les moderniser en vue d'assurer leur pérennité.**

C'est le cas de la ligne Caen – Alençon - le Mans. Pour rappel, la section de ligne reliant Le Mans à Alençon, d'une longueur de 49 km, présente un enjeu majeur pour la desserte du nord de la Sarthe ainsi que pour les relations entre la Normandie, les Pays de la Loire et le Centre Val-de-Loire. Une première phase de travaux s'est déroulée de septembre à novembre 2020, pour laquelle la Région s'était engagée financièrement. Cela a sécurisé la réalisation de ces travaux urgents pour pérenniser l'infrastructure, permettant une reprise normale de la circulation dès le 13 décembre dernier à une vitesse nominale de 140 km/h.

Pour le développement des mobilités durables et décarbonnées

La Région partage également avec SNCF, une ambition forte sur les mobilités durables. **Les Pays de la Loire ambitionnent d'être pionniers en matière de motorisations alternatives** (en 2020, on dénombre déjà plus de 20 stations GNV opérationnelles, et 563 bornes publiques de recharge électriques dont 59 rapides). Le mouvement est déjà engagé sur le réseau Aléop en car, avec notamment une première ligne 100% électrique en Mayenne, de premières circulations de cars GNV dans chaque département. La Région souhaite **déployer les motorisations alternatives dans les cars du réseau Aléop**, en priorité sur les lignes structurantes (BioGNV en particulier) en tenant compte des possibilités d'approvisionnement existantes à proximité et **expérimenter un car à Hydrogène sur une ligne interurbaine à horizon 2030.** Pour le TER, il s'agira d'anticiper le renouvellement du matériel roulant ferroviaire **en choisissant des motorisations alternatives, notamment à l'hydrogène.**

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16

Audrey Breton : audrey.breton@sncf.fr – 06 03 89 28 95

Annexe 1

FEUILLE DE ROUTE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE / GROUPE SNCF POUR DÉVELOPPER LE FERROVIAIRE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Une ambition commune autour de 6 objectifs prioritaires :

- 1 DÉVELOPPER UN SYSTÈME FERROVIAIRE ROBUSTE ET PERFORMANT AU SERVICE DES CLIENTS
- 2 POURSUIVRE NOS PROJETS COMMUNS POUR PRÉPARER LE RÉSEAU FERROVIAIRE DE DEMAIN
- 3 REVITALISER L'ÉCONOMIE LOCALE EN S'APPUYANT SUR LE RÉSEAU DES GARES DE PROXIMITÉ
- 4 RENFORCER LA PRÉSENCE DU GROUPE SNCF SUR LE TERRITOIRE : FORMATION POUR TOUS
- 5 FAIRE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE UN « DÉMONSTRATEUR » DES MOBILITÉS DURABLES
- 6 ACCROÎTRE LE REPORT MODAL SUR LE FRET FERROVIAIRE

1 - Développer un système ferroviaire robuste et performant au service des clients

Priorité au transport du quotidien et au développement de l'offre ferroviaire sur le long terme.

- Garantie d'une offre de transport adaptée (maintien de l'offre en heures de pointe durant la pandémie).
- Accord majeur entre la Région et SNCF Voyageurs/TER Pays de la Loire : une ambition confirmée en matière d'augmentation de l'offre de transport d'ici 2023 et une trajectoire ambitieuse à horizon 2032.
- Un Comité Ferroviaire Régional à l'initiative de la Région Pays de la Loire.
- Échéance : Rédaction d'une Convention de 10 ans sur la période 2022/2031 fixant les conditions d'un partenariat renforcé entre la Région et SNCF Voyageurs/TER.

2 - Poursuivre nos projets communs pour préparer le réseau ferroviaire de demain

Mise en œuvre du schéma régional des mobilités et ouverture du marché ferroviaire. Modernisation et régénération du réseau.

Nos projets communs futurs :

- Répondre aux besoins de mobilités et de modernisation du réseau ferroviaire structurant comme Nantes – Angers – Sablé sur Sarthe et Nantes – Rennes ;
- Assurer la pérennité des lignes régionales en les renouvelant ;
- Accompagner la Région dans ses projets de développement et de services.
- Échéance : 2030 - 2050 sous la responsabilité conjointe Région – SNCF Réseau.

3 - Revitaliser l'économie locale en s'appuyant sur le réseau des gares de proximité (« 1001 gares »)

Projet de valorisation des petites gares régionales destinées à accueillir des projets de commerces, activités et/ou services : opération « 1001 gares ».

- 12 projets attribués ou en cours de négociation en Pays de la Loire (dont Châteaubriant, Pornichet, Rezé Pont Rousseau).
- 1 premier projet labellisé "1001 gares" mis en œuvre en gare de Nort sur Erdre (location de vélos).
- Dynamique forte, engagée dès 2017.
- Concertation menée avec plus de 40 collectivités, sous l'égide du Conseil Régional.
- Objectif partagé : poursuivre et développer cette démarche.
- Échéance : Point annuel du suivi de cette démarche par SNCF Gares & Connexions et la Région.

4 - Renforcer la présence du Groupe SNCF sur le territoire : préparation aux métiers de demain, formation et apprentissage

La formation pour tous : une priorité de la Région et du Groupe SNCF

- Proposition d'un partenariat pour la formation et l'accès à l'emploi entre SNCF, la Région et l'Éducation Nationale.
- Échanges en cours concernant le partenariat sur l'apprentissage avec le Centre de Formation d'Apprentis du Mans, SNCF, la CCI de la Sarthe et la Région.
- Association de SNCF à la démarche initiée par la Région "Choisir mon Stage" www.choisirmonstage-paysdelaloire.fr
- Engagement de SNCF à proposer des stages / contrats d'alternance / professionnalisation avec une attention particulière pour les stages obligatoires.
- Action menée par la Fondation SNCF auprès de la jeunesse (30 associations locales - 85000€ versés en 2020 pour les soutenir).
- Échéance : Suivi annuel jusqu'en septembre 2023 / responsabilité Coordination Régionale Groupe SNCF.

5 - Faire de la Région Pays de la Loire un « démonstrateur » des mobilités durables au service de son territoire

Une ambition commune forte sur les mobilités actives/durables

- Déploiement d'abris vélos sécurisés et de nouveaux abris de quais ;
- Réflexion sur l'accessibilité en gare ;
- Emergence de projets de PEM pour les gares de Saint Gilles Croix de Vie, Les Sables d'Olonne, Pornic...
- Échéance : décembre 2021 / responsabilité SNCF Gares & Connexions.

Le verdissement du parc ferroviaire

- Ambition : déployer un matériel roulant décarboné sur l'étoile mancelle à l'horizon 2030.
- Démarche en ligne avec l'approche SNCF (programme PLANETER 2021 – 2025).
- Exemples d'actions : conduite des trains, conditions de stationnement, température à bord des voitures, verdissement des trajets domicile-travail des agents SNCF, gestion des véhicules de service, meilleure régularité, mise en place d'étiquettes Carbone en Directions de Lignes TER, etc.
- Échéance : 2025 / responsabilités SNCF Matériel, SNCF Réseau et SNCF TER.

6 - Accroître le report modal sur le fret ferroviaire

Etude stratégique de la Région des Pays de la Loire sur le développement du fret ferroviaire.

- En collaboration avec SNCF Réseau et le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire.
- SNCF s'engagera pleinement dans cette approche.
- Échéance : juin 2022 / responsabilités Région – SNCF Réseau.

Annexe 2

Fiche technique : nouvelle halte ferroviaire le Mans Hôpital-Université

Lancé en 2016 le projet de création de la nouvelle halte ferroviaire Le Mans Hôpital-Université fait suite à une étude réalisée par la Région sur la définition et la faisabilité de mise en œuvre de **dessertes périurbaines** sur l'étoile ferroviaire du Mans à l'horizon 2020. Cette étude avait mis en évidence un site pertinent pour l'aménagement d'une halte ferroviaire, située à 2,5 km au nord de la gare du Mans, sur la section commune aux lignes Le Mans - Laval - Rennes et Le Mans - Alençon – Caen, à proximité immédiate de l'hôpital et de la station de la ligne 1 de tramway du Mans et non loin du campus universitaire.

Objectifs :

- Faciliter l'accès à l'hôpital et au campus universitaire du Mans pour les voyageurs provenant des axes Le Mans – Laval, Le Mans - Alençon et aussi Château-du-Loir – Le Mans – Alençon
- Améliorer la complémentarité des réseaux ferroviaire régional et urbain par la création d'un pôle d'échanges complémentaire de celui de la gare SNCF du Mans.

Programme de l'opération et périmètres de maîtrise d'ouvrage

- Périmètre SNCF Gares & Connexions : construction de 2 quais de 162 mètres chacun, création d'une passerelle pour l'accès PMR et de 2 escaliers au nord, mobiliers d'attente et de confort à quai, information voyageurs, signalétique, vidéo-protection
- Périmètre SNCF Réseau : déplacement de la section de séparation des tensions électriques 1 500 Volts et 25 000 Volts et travaux ferroviaires qui en découlent,
- Périmètre Le Mans Métropole : aménagement du parvis urbain séparant la station de tramway « Hôpital » et la halte ferroviaire.

Calendrier prévisionnel de la phase travaux

- Décembre 2020 : signature de la convention de financement travaux
- Sept 2021 : démarrage des travaux
- Septembre 2023 - mise en service

Niveau de desserte envisagé

30 arrêts / jour de semaine (2 sens confondus) = **16 arrêts** sur les TER périurbains Le Mans – Alençon (dont 5 sur des TER provenant ou prolongés sur l'axe Le Mans – Château-du-Loir) et **14 arrêts** sur les TER omnibus Le Mans – Laval.

Potentiel de fréquentation estimé :

350 à 400 montées-descentes / jour

Coût et plan de financement prévisionnels de l'opération

Financeurs	Montant (euros courants HT)	%
Etat (CPER)	1,6 M€	15%
Département de la Sarthe	0,6 M€	5,6%
Le Mans Métropole	4,25	39,7%
Région Pays de la Loire	4,25	39,7%
TOTAL	10,70 M€	100%

PLAN DU SITE D'IMPLANTATION DE LA HALTE FERROVIAIRE

